

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL005

Date de convocation : 10 janvier 2019

Affichage du compte-rendu : 24 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour du tableau des effectifs**

L'an deux mille dix neuf, le dix sept janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Thierry HAON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Eliane LEON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Céline BARIOZ, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eliane LEON

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions suite à réussite de concours ou d'examens afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

Suite au départ en mutation d'un agent positionné sur le poste de brigadier chef principal et afin de renforcer l'action de la police municipale, la ville souhaite recruter au sein de ses effectifs un cadre de proximité à vocation opérationnelle. Aussi, il convient de modifier le tableau des effectifs comme évoqué ci-dessous.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal à compter du 1^{er} février 2019 :

- **SUPPRIME** un poste de brigadier chef principal, à temps complet (échelle indiciaire brute 380-554) ;

- **CRÉE** un poste de chef de service de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brut 372-597) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 112 compte 64131 du budget.

De plus, et pour faire suite à la réussite au concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe d'un agent de l'école de musique, il convient de modifier le tableau comme suit.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal à compter du 1^{er} février 2019 :

- **SUPPRIME** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 15h30 (échelle indiciaire brute 446-707) ;
- **CRÉE** un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet 15h30 (échelle indiciaire brute 389-638) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 311 compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.